

Ajournement

provinciaux, sont presque terminées et seront distribuées l'été prochain. En outre, de concert avec le gouvernement de l'Alberta, nous procédons à l'évaluation d'un programme alimentaire dans les écoles à l'intention des enfants autochtones, et cette évaluation en est à sa troisième année. De même, un subvention national de \$90,000 a été accordée à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard pour lui permettre d'évaluer l'efficacité d'un programme alimentaire dans les écoles et de cours sur la nutrition. Nous envisageons des moyens d'enrichir l'alimentation des enfants canadiens.

J'aimerais signaler au député que la poudre de lait écrémé dont il parle n'est pas gratuite. Elle n'appartient même pas au gouvernement du Canada mais aux producteurs. Si nous devons décider de leur prendre ce produit et d'élaborer un programme national, il faudrait le faire en fonction de sa valeur. Il faut l'acheter. Si l'on envisage de l'acheter, il faut se demander: la poudre de lait écrémé est-elle le bon produit à acheter pour répondre aux besoins en matière de nutrition des jeunes Canadiens?

La poudre de lait écrémé est un aliment peu attrayant. Il a une valeur nutritive certaine sans doute mais comme nous pouvons le constater d'après le marché, il ne suscite pas une forte demande. Si l'on envisage de constituer des réserves et de les consacrer à ce programme, il faudra penser à d'autres solutions. Que peut-on faire d'autre? Comment trouver d'autres façons de procéder pour régler cette question?

J'aimerais conclure en soulignant que nous dépensons, en vertu de notre constitution, de la compétence des provinces. Nous sommes en train actuellement de mettre au point une nouvelle loi sur les services sociaux, mais celle-ci ne changera pas la responsabilité constitutionnelle des provinces qui consiste à déterminer le genre de programmes et le genre de services sociaux que les provinces et leur population sont disposées à acheter. C'est leur décision qui compte.

LES TRANSPORTS—LA SUPPRESSION DE LA SUBVENTION À L'EXPORTATION DE LA FARINE—DEMANDE D'ABANDON DU PROJET

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir de voir ce soir que vous, le député de Mercier, occupez le fauteuil de la présidence. Si je n'étais pas limité par les sept minutes de parole qui me sont imparties, je m'étendrais sur le plaisir que j'en ai et sur notre association de «vieux orateurs» qui nous ramène à la vingt-neuvième législature.

● (2220)

D'ici quelques semaines, monsieur l'Orateur, il est vraisemblable que l'on nous annoncera que la Russie pense sérieusement à revoir un contrat aux termes duquel, dans les circonstances normales, elle achèterait cette année 375,000 tonnes de farine canadienne. Comment cela pourrait-il se faire? Tout simplement parce que le gouvernement annonçait récemment sa décision de supprimer la subvention de transport dont bénéficient la farine et le grain destinés à l'exportation par les ports de l'Est, c'est-à-dire par Montréal, Saint-Jean et Halifax. Cela veut dire sans doute que les tarifs-planchers maintenus depuis le 30 septembre 1966 vont aussi sauter.

Ce changement de politique est tombé sans avertissement sur la meunerie canadienne. Presque toute la documentation sur laquelle je m'appuie ce soir m'a d'ailleurs été fournie par l'Association nationale des meuneries du Canada et le mémoire qu'elle a présenté, par l'intermédiaire de son président M. J. F. Blakney, au ministre des

[M. Kaplan.]

Transports (M. Lang) et aux autres ministres du gouvernement actuel.

La situation est grave. Cette décision va faire monter de \$17.64 à \$22.05 le tarif ferroviaire afférent à la tonne métrique de farine destinée à l'exportation. Lorsque les meuneries canadiennes ont voulu discuter avec les importateurs russes, fort astucieux et fort têtus, ils ont eu pour toute réponse que s'ils s'amenaient avec une hausse du prix de leur farine, pour raison de hausse des tarifs de fret, les choses iraient tout à fait mal.

L'affaire est-elle sérieuse? En 1954, il y a 21 ans, les minoteries canadiennes exportaient plus de 20 millions de cent livres de farine chaque année, soit près de 31 p. 100 du commerce mondial. Une vingtaine d'années plus tard, le chiffre est tombé à 8.5 millions de cent livres, soit 11 p. 100 du commerce mondial de la farine. C'est une baisse vraiment sensible.

Je voudrais rappeler brièvement les circonstances qui ont entouré l'origine de cette assistance à l'exportation de la farine. Elle a été instituée d'abord en 1961 par le gouvernement Diefenbaker, et a été poursuivie par le gouvernement Pearson pour quatre raisons principales: favoriser l'utilisation constante des ports de l'Est, aider les minoteries canadiennes à concurrencer les marchés mondiaux, favoriser et aider le développement et l'expansion d'une industrie des grains au Canada, et avantager l'économie canadienne en favorisant les minoteries, les transports et l'emploi dans les ports tout en aidant la balance commerciale canadienne.

Permettez que je cite un extrait du mémoire présenté au ministre:

Les conséquences de la suppression des subventions sont évidentes. Il suffit peut-être d'un exemple pour le démontrer. Le taux de compensation de la farine exportée d'une meunerie d'un port de la côte à Halifax est actuellement de \$1.109 les cent livres. De cette somme, l'industrie meunière paie \$0.3975 et le gouvernement verse \$.7115 grâce à son programme d'aide aux chemins de fer. Le tarif ferroviaire proposé pour 1976 (selon les prévisions des chemins de fer) est de \$1.242 les cent livres.

Cela signifie une augmentation nette du coût de \$.8445 les cent livres pour les meuniers canadiens; en d'autres termes, une augmentation de 212 p. 100 des tarifs ferroviaires qui sera ajoutée au coût d'exportation de la farine.

Quelles seront les conséquences, dans la pratique? J'en ai noté un certain nombre, et je suis certain qu'il y en aura d'autres, qui constitueront une perte de plus de 100 millions de dollars. D'abord, le Canada ne pourra plus concurrencer autant les États-Unis et la Communauté économique européenne parce que ceux-ci ont des subventions, ce qui ne sera plus le cas du Canada. Ainsi, il est probable que nous perdrons ce contrat avec la Russie.

Deuxièmement, la suppression de cette subvention pourrait signifier la perte de 28 millions de dollars en ce que les économistes appellent des «activités de transformation à valeur ajoutée», dont la plupart se feraient sentir dans les régions les moins développées du pays, qui le seraient forcément encore moins. Troisièmement, il faut considérer l'effet qu'une telle mesure aurait sur les chemins de fer, sur le pilotage et le débardage et les activités semblables. Cela se chiffrerait alors à des dizaines de millions de dollars.

Quatrièmement, d'autres meuneries, secteur qui n'a fonctionné qu'à 76.8 p. 100 de sa capacité en 1975, fermerait leurs portes, et une plus grande partie des 3,000 travailleurs de cette industrie seraient mis à pied.

Cinquièmement, étant donné qu'un certain nombre de meuneries produisaient en moindre quantité la farine con-